

3. PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 Juin 2019 ajusté suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 Mai 2021

Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Septembre 2021



Introduction



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le document phare du PLU.

- Il formalise le projet de territoire à l'échelle de l'ensemble du territoire pour les **10 à 15 prochaines années**.
- Il est transcrit réglementairement au sein des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), du zonage et du règlement du PLU.

Introduction



Le PADD aborde les thématiques suivantes :

Le contenu du PADD est défini par l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme :

1. Le PADD définit les orientations générales des politiques

- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2. Le PADD arrête les orientations générales concernant

- l'habitat,
- les transports et les déplacements,
- les réseaux d'énergie,
- le développement des communications numériques,
- le développement économique,
- l'équipement commercial,
- les loisirs.

Il fixe **des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Introduction



Les ambitions du PADD se traduisent par une approche globale pour un développement maîtrisé et durable. Elles intègrent :

Développement Durable Projet urbain
Agriculture Paysage
Logements Environnement Déplacements
Equipements Quartiers
Forêt Cadre de vie Démographie



Un PADD organisé autour de 3 axes :



1

*L'HABITAT,
LES ÉQUIPEMENTS,
LES COMMERCEs*

*LES TRANSPORTS ET
DÉPLACEMENTS*



2



3

*LA PROTECTION DES
ESPACES NATURELS,
AGRICOLEs ET
FORESTIERS*

1

L'HABITAT, LES ÉQUIPEMENTS, LES COMMERCES

► Dynamiser le centre-village

Le centre-village doit répondre aux besoins des habitants en matière de commerces de proximité. Le projet prévoit de rendre plus dynamique le centre-village.

- Renforcer la polarité du centre-village par la création d'une micro-zone de commerces et/ou services.
- Veiller à maintenir un bon niveau de services par l'adéquation entre les besoins des habitants et la capacité des équipements.
- Créer une salle polyvalente et mettre en conformité la Mairie.

► Permettre une évolution douce des secteurs bâtis existants, adopter une croissance démographique maîtrisée

Conserver la qualité du cadre de vie aigremontois dans chacun des quartiers en fonction de leurs spécificités est une priorité pour la commune. L'évolution de la commune doit ainsi rester maîtrisée pour préserver l'équilibre démographique.

- Encadrer l'évolution du centre-village patrimonial et des quartiers pavillonnaires afin de ne pas en altérer le caractère et les qualités paysagères.
- Maîtriser le développement du bâti en veillant à la conservation de la qualité des jardins, des cœurs d'îlots verts et à l'équilibre entre le bâti et le végétal.

► Inscrire la commune dans la démarche de transition énergétique notamment au regard des réseaux d'énergie

► Développer les communications numériques

Engager l'action pour l'amélioration des communications numériques, action qui est de la compétence de Saint-Germain Boucles de Seine Agglomération. Il s'agit d'étendre l'accueil de la fibre à l'échelle du territoire communal afin de permettre le raccordement de la commune d'Aigremont au Très Haut Débit.



1

L'HABITAT, LES ÉQUIPEMENTS, LES COMMERCES



Permettre aux habitants d'accomplir l'ensemble de leur parcours résidentiel à Aigremont

Le parc de logements d'Aigremont est principalement composé de logements individuels de grande taille. Ce parc ne répond pas à la demande en logements d'une partie de la population (jeunes familles, seniors, ...). Ainsi, il est nécessaire de :

- Développer une offre nouvelle de logements de petite taille.
- Permettre le développement d'une offre de logements accessibles à de jeunes familles et favorisant la mixité générationnelle.
- Développer une offre de logements spécifiques à destination des personnes âgées (résidence seniors).



Développer une nouvelle offre de logement sur des sites bien identifiés

Aigremont est une commune attractive, du fait notamment d'une qualité paysagère remarquable (forêt, paysages agricoles...) qu'il convient de préserver. Néanmoins, l'accueil de nouvelles populations nécessite de mettre en œuvre des projets urbains. Il s'agit donc de veiller à les développer sur des sites bien identifiés, préférentiellement dans l'enveloppe urbaine actuelle ou en continuité directe de celle-ci.

- Développer, sur le site des serres, un projet urbain bien intégré et proposant une offre de logements, voire d'équipements, répondant aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées ainsi que la création d'une liaison piétonne entre le cœur de village et l'école.
- En fonction des opportunités foncières, privilégier le développement de projets urbains dans l'espace urbanisé en veillant à leur bonne intégration urbaine.
- Étendre l'urbanisation sur un ou plusieurs site(s) en continuité des espaces urbanisés actuels (dans la limite des 5% de consommation d'espace autorisés par le SDRIF). Les futurs projets devront s'insérer qualitativement dans les éléments de paysage actuels (vergers, boisements).
- Au total, les objectifs sont donc de ne pas dépasser 2,28 hectares de consommation d'espace, soit un objectif maximal de consommation de 0,8 % de la superficie du territoire communal.
- Au vu des projets envisagés sur le territoire, la population ne devrait pas dépasser 1 500 habitants à l'horizon 2030.



2

LES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

► Encourager l'utilisation de moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle

Les Aigremontois utilisent principalement la voiture individuelle pour l'ensemble de leurs déplacements. En effet, l'accès aux transports en commun présente certaines difficultés qu'il convient d'améliorer. La commune prévoit également de compléter le réseau de circulations douces.

- Viser à une augmentation de la fréquence des bus et à l'utilisation des minibus permettant de rallier les arrêts à Chambourcy ou Poissy
- Créer de nouveaux axes de déplacements doux en lien avec les communes voisines :
 - Création d'un axe nord-sud de circulations douces en continuité de la rue de la Rangée
 - Création d'une liaison douce partant de l'entrée des serres vers l'école
 - Création d'un trottoir sur la Grande rue
- Développer des liaisons douces dans les nouveaux secteurs de projet

► Améliorer les conditions de circulation et de stationnement

La circulation dans le village est assez apaisée. Néanmoins, les habitants rencontrent des difficultés de stationnement dans le centre-village. L'amélioration des conditions de circulation et de stationnement doit ainsi permettre une sécurisation et une simplification des déplacements des habitants.

- Veiller au maintien du caractère apaisé des circulations dans le village
- Mettre en œuvre une qualification paysagère des entrées de village
- Étendre le parking de la mairie et en créer un nouveau à proximité de l'école



3

*LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS,
AGRICOLES ET FORESTIERS***Valoriser la présence de la forêt et le lien entre elle et le village**

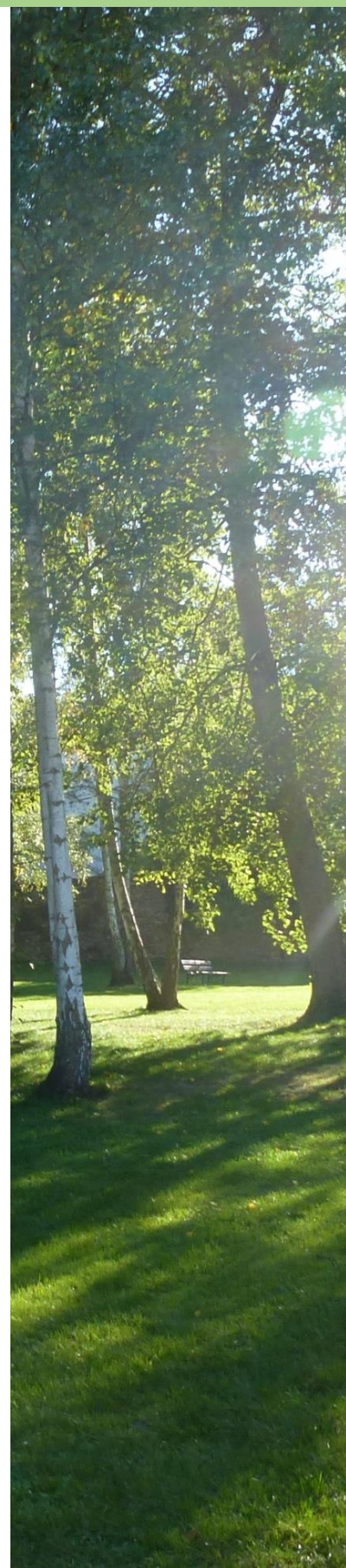
La forêt occupe la majeure partie de la superficie communale. Sa préservation et sa valorisation en lien avec le village sont ainsi des enjeux majeurs.

- Préserver la forêt et développer les liens avec elle, notamment grâce aux liaisons douces et conserver son rôle de lieu de promenade.
- Garantir une bonne transition paysagère entre la forêt et les espaces d'habitat.
- Valoriser la présence de la forêt en tant qu'espace de biodiversité et espace d'intérêt majeur pour la Trame Verte et Bleue locale.

**Préserver la biodiversité dans le village et développer les espaces paysagers**

Aigremont bénéficie d'espaces d'habitat assez végétalisés et de cœurs d'îlots verts. Ils sont porteurs d'une certaine biodiversité et participent au cadre de vie de la commune. Il s'agit également de développer les espaces végétalisés publics.

- Garantir, dans la mesure du possible, la préservation des cœurs d'îlot verts et jardins, supports d'une trame verte diffuse au sein des espaces urbanisés.
- Préserver et entretenir les espaces verts aménagés actuels.
- Créer un parc paysager pour les habitants à proximité de l'école.
- Développer des vergers associatifs accessibles aux habitants, et encourager les initiatives visant à la création de jardins partagés et/ou familiaux.



3

*LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS,
AGRICOLES ET FORESTIERS* **Encourager la diversité des pratiques agricoles, préserver la qualité paysagère aigremontoise**

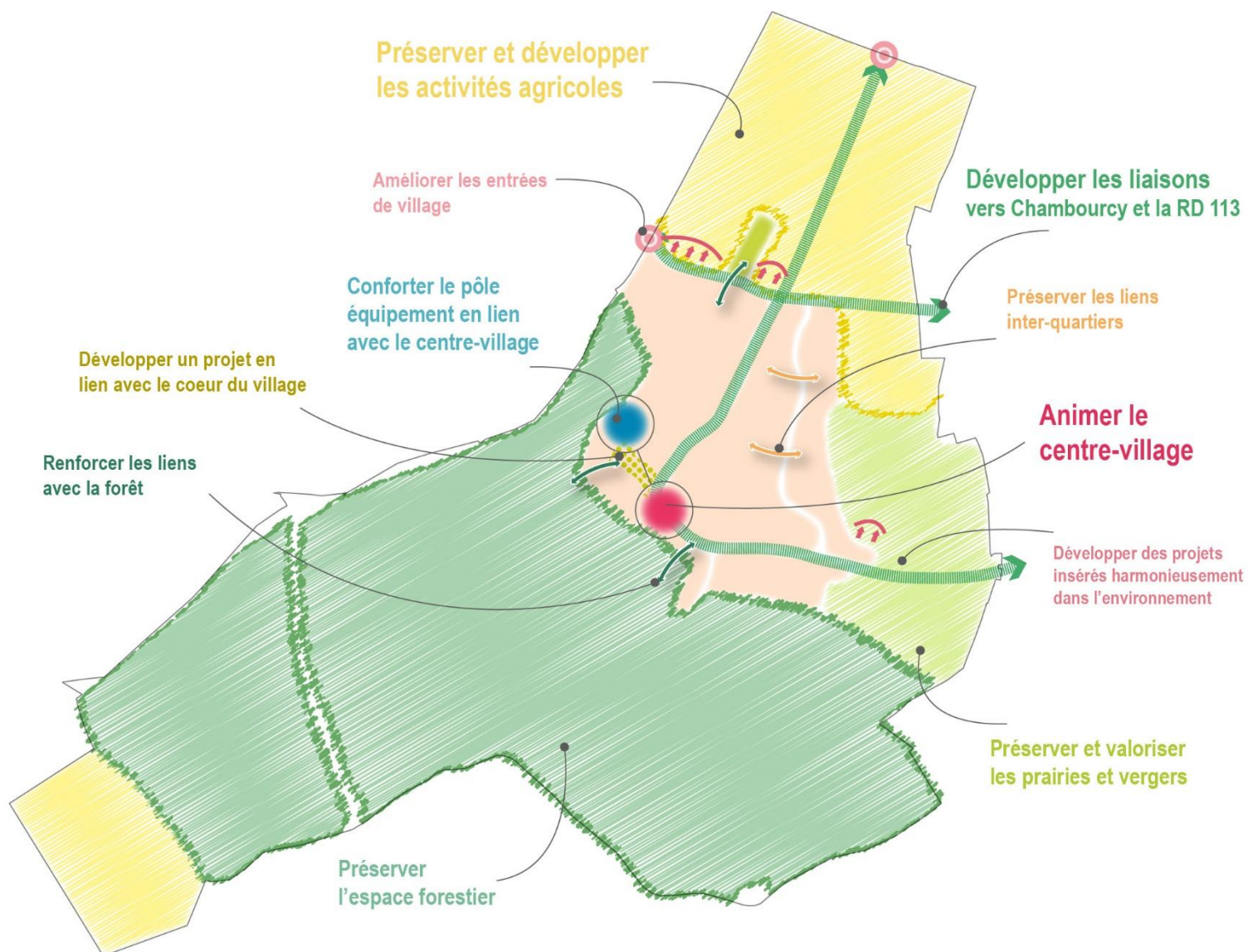
Les cultures agricoles à Aigremont sont assez diversifiées, allant de grandes cultures céréalières aux vergers, en passant par les prairies. Celles-ci participent largement à la qualité paysagère de la commune.

- Viser au maintien de la diversité des cultures agricoles et des entités paysagères associées.
- Préserver et valoriser les prairies et les vergers
- Encourager l'agriculture biologique à cycle court et développer des activités agricoles liées à l'entreposage, la transformation et la distribution de produits agricoles.

 Poursuivre la prévention des risques naturels (inondation, argiles...)

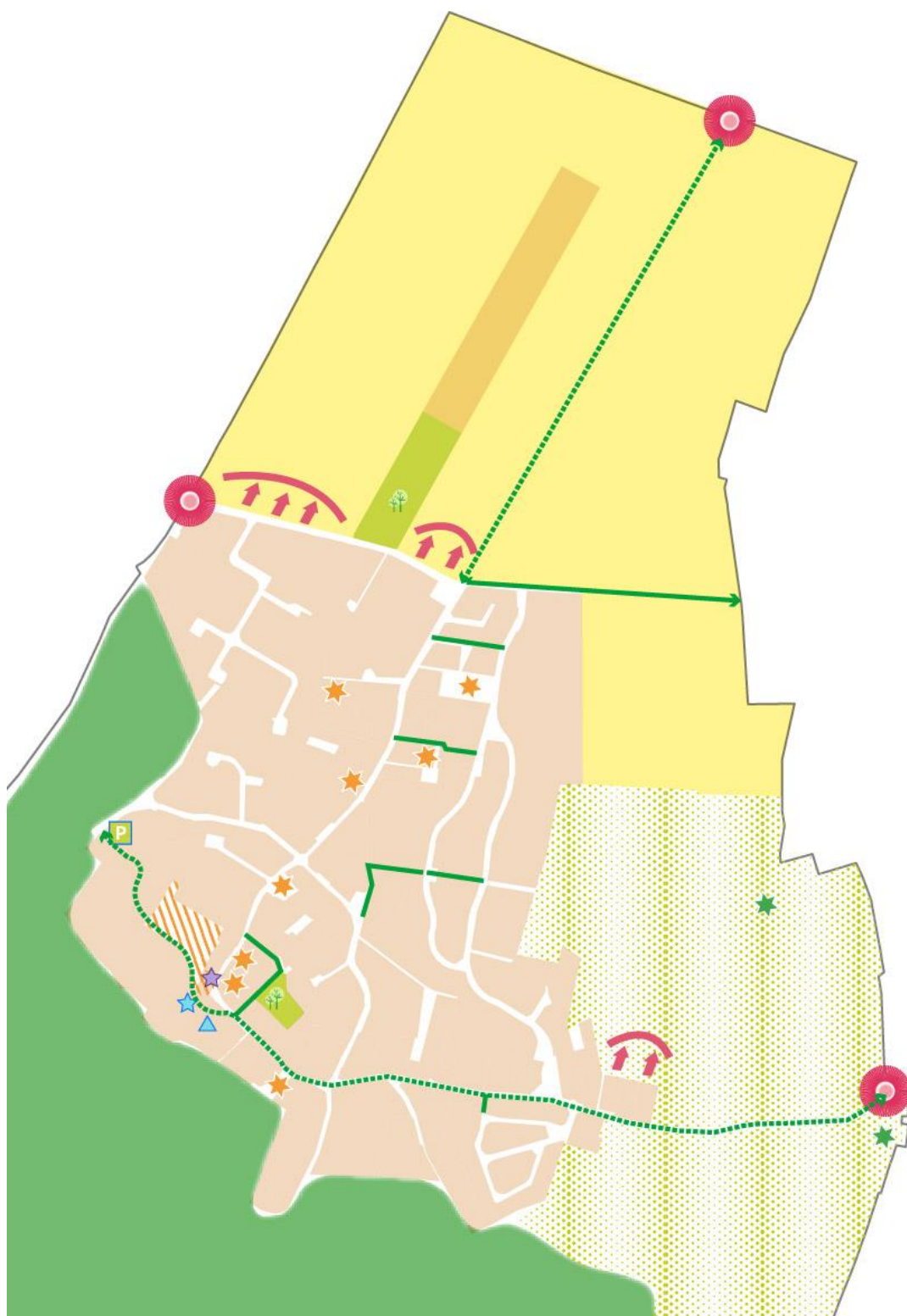
CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD

Carte générale



CARTE DE SYNTHÈSE DU PADD

Zoom sur l'espace urbain





Assurer une évolution douce de l'espace urbain en facilitant les extensions et les adaptations à l'évolution des besoins

LÉGENDE

Développer une nouvelle offre de logement sur des sites de projet identifiés



Etendre l'urbanisation sur un ou plusieurs site(s) en continuité des espaces urbanisés actuels (dans la limite des 5% d'extension autorisés par le SDRIF)



Réinvestir les terrains des serres dans un projet urbain de logements et/ou d'équipement



Sites potentiels pouvant accueillir une nouvelle opération

Préserver les espaces naturels et agricoles



Préserver les espaces verts aménagés



Préserver les espaces forestiers



Préserver les espaces agricoles et développer les activités liées à l'entreposage, la transformation et la distribution de produits agricoles



Préserver les prairies et les vergers



Développer des vergers associatifs accessibles aux habitants et des jardins partagés

Améliorer les déplacements et l'offre en stationnement



Préserver les liaisons douces existantes



Développer les liaisons douces



Améliorer les entrées de village



Etendre le parking devant la mairie



Créer un parc et un parking paysager pour les habitants à proximité de l'école



Créer une micro-zone de services ou de commerces



Créer une salle polyvalente